

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 25 février 1903.

LE reprends ces correspondances que j'ai dû interrompre à raison d'un voyage en France, où j'ai pu me convaincre à quel point va la haine du gouvernement français pour tout enseignement religieux. Non seulement il refusera l'autorisation à toutes les congrégations non autorisées qui sollicitent la permission d'obéir à leur sublime mission, mais les congrégations autorisées ne peuvent espérer un sort différent. Elles sont condamnées d'avance et quand les premières auront été dispersées, viendra le tour des secondes.

— On dit et on répète que l'enseignement d'Etat doit être neutre. C'est un de ces mots dont on leurre la bonne foi naïve des catholiques. Maintenant les curés se trouvent, en faisant leur catéchisme, aux prises avec les enfants des écoles laïques dont la seule mission semble être, non d'apprendre la religion chrétienne, mais de répéter toutes les objections contre la religion qu'on leur a enseignées à l'école. Ce ne sont plus des catéchismes, ce sont des conférences contradictoires qui absorbent presque tout le temps donné à l'enseignement religieux.

— Quelle sera la durée de cet état de choses légal à la fois et violent ? S'il reste dans ce stade légal, c'est-à-dire si les lois contraires à la religion chrétienne continuent à s'amonceler, le mal sera irréparable, plus irréparable que celui produit par la grande révolution française.

— Ce mal dont la France est à la fois le berceau et le propagateur parcourra l'Europe ; et l'Italie déjà commence à en ressentir les premières atteintes. Les hommes au pouvoir suivent avec une grande attention le pli que prendront les événements en France. Si l'expulsion des religieux se fait sans résistance et sans secousse, si la masse ne réagit pas contre ces tendances anticatholiques, l'Italie, instruite